

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Droit à l'avortement

- Féminisme -

Date de mise en ligne : mercredi 22 octobre 2008

Démocratie & Socialisme

Régulièrement, en France, nous tombent sur le coin du nez lois, circulaires, décrets « justifiés » par une DIRECTIVE européenne. On l'a vu récemment avec la remise en cause de la mixité à l'école à la faveur d'une directive dont il était précisé qu'elle ne s'adressait pas à l'enseignement scolaire (voir DS 154).

Au lieu de servir à nous faire prendre des vessies pour des lanternes, on pourrait rêver d'une Europe du mieux disant selon l'expression de Gisèle Halimi. Mieux disant pour les travailleuses et les travailleurs, mieux disant aussi pour les femmes.

Prenons le cas du droit à l'avortement, si des situations se sont débloquentes dans certains pays membres comme le Portugal (2007) ces dernières années, on déplore en Italie au contraire, Forza Italia, le parti de M. Silvio Berlusconi, dépose une motion parlementaire pour revenir sur la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse et propose l'idée d'un moratoire sur l'avortement. L'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse quand il n'est pas interdit ou tabou dans certains pays de l'Union comme la Pologne, Malte ou la Slovaquie est une TOMBOLA dans un pays comme la France.

Parfois le délai d'attente est tellement long dans les hôpitaux publics que les dates proposées aux femmes sont hors délais légaux d'avortement en France (14 semaines après la date des dernières règles soit 12 semaines de grossesse). Il faut alors se tourner vers le privé et s'armer de patience pour trouver le bon secrétariat du bon médecin. On le voit, même en France comme partout en Europe quand il existe, le droit à l'avortement est un droit fragile.

Le Mouvement Français pour le Planning Familial organise un colloque « Droit à l'avortement : Quels enjeux pour les femmes en Europe ? » qui aura lieu les 19 et 20 septembre 2008 à la Mutualité à Paris. Il s'agit d'« un vrai défi posé à l'Europe, celui du respect, tant pour les pays membres que pour les institutions Européennes, des droits fondamentaux énoncés par les différentes conventions internationales ». Françoise Laurent, présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial précise que : « Le droit d'avorter dans de bonnes conditions psychologiques, sanitaires ou économiques doit être ré-affirmé comme une condition indispensable à l'évolution des pays. C'est un enjeu démocratique, un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes d'Europe ou d'ailleurs ».

On attend, en effet que l'Union Européenne, qui a pour compétence de promouvoir l'égalité des hommes et des femmes et de protéger ces citoyenNES de toute discrimination, qu'elle propose des lois permettant le libre accès aux soins spécifiques pour les femmes que sont l'avortement et la contraception.

Concluons avec le MFPF qu'il faut affirmer sans ambiguïté que l'exercice de ce droit fondamental à disposer de son corps nécessite une nette séparation du politique et du religieux est central à l'heure où ce dernier tend à prendre le pas sur les intérêts de la société en le réduisant à une question de morale religieuse.